



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 NOVEMBRE 2020
Délibération n°DEL-2020-0291

OBJET : Désignation des membres du conseil d'exploitation des régies Eau et Assainissement

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74
Présents : 67
Pouvoirs : 5
Absents : 0
Excusés : 7
Pour : 72
Contre : 0
Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire
après transmission en
Préfecture le

3/12/2020
et affichage le
3/12/2020

Secrétaire de séance :
Régine MILLET

Le 23 novembre 2020 à 18h30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 17 novembre 2020.

Présents : Henri BAILE, Laurence THERY, Claude BENOIT, Françoise MIDALI, Patrick BEAU, Coralie BOURDELAIN, Roger COHARD, Régine MILLET, Philippe LORIMIER, Annick GUICHARD, Christophe BORG, Sidney REBBOAH, Julien LORENTZ, François BERNIGAUD, Olivier SALVETTI, Cédric ARMANET, Patrick AYACHE, Patricia BAGA, Michel BASSET, Philippe BAUDAIN, Ingrid BEATINI, Dominique BONNET, Alexandra COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Annie FRAGOLA, Nelly GADEL, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, Vincent GOUNON, Alain GUILLUY, Anna-Maria HAJENLIAN, Mylène JACQUIN, Alain JOLLY, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Sylvain MICHALIK, Clara MONTEIL, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Adrian RAFFIN, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Franck SOMME, Christophe SUSZYLO, Annie TANI, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO, Damien VYNCK Jean-Luc FILLON

Pouvoir : Jean-François CLAPPAZ à Claude BENOIT, Anne-Françoise BESSON à Sidney REBBOAH, Brigitte DULONG à Nelly GADEL, François STEFANI à Henri BAILE, Youcef TABET à Ilona GENTY

Vu les articles L2221-1 à L2221-9 et L2221-11 à L2221-14 et R2221-1 à R2221-17, R2221-63 à R2221-94 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts des régies d'Eau et d'Assainissement de la communauté de communes Le Grésivaudan

Vu la délibération DEL-2020-0290 du conseil communautaire du 23 novembre 2020,

Le conseil d'exploitation des régies Eau et Assainissement compte 13 membres répartis comme suit :

- le collège des conseillers communautaires composé :
 - o du membre de l'exécutif en charge des thématiques Eau et Assainissement
 - o de 8 membres issus du conseil de communauté

- le collège des personnes extérieures composé de :
 - o un représentant des usagers
 - o un représentant des gros consommateurs
 - o un représentant des stations de ski
 - o un représentant des agriculteurs

Les membres du conseil d'exploitation sont tous désignés par le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan, sur proposition du Président.

Le mandat des membres du conseil d'exploitation prend fin en même temps que celui des membres du conseil communautaire qui les a désignés.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Monsieur le Président propose de désigner les membres du collège des conseillers communautaires et des personnes extérieures suivantes :

- **Collège des conseillers communautaires :**

- Julien Lorentz
- Valérie Petex
- Christophe Borg
- Martine Venturini
- Olivier Salvetti
- Annie Fragola
- Régine Millet
- Jean-François Clappaz

- **Collège des personnes extérieures :**

- représentant des usagers : M. Patrice Le Scan (UFC Que Choisir)
- représentant des gros consommateurs : Mme Martine Druges (STMicroelectronics)
- représentant des stations de ski : M. Jean-François Genevray (SEM T7L)
- représentant des agriculteurs : Mme Jacqueline Rebuffet (GAEC Rebuffet des Crêts)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 23 novembre 2020



Le Président,
Henri BAILE